

Commission : Conseil des Ministres des Droits et des Libertés

Problématique : Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme ; et comment garantir leur indépendance ?

Auteur : Estonie, Lettonie.

L'Estonie est un pays d'Europe du Nord qui se trouve à l'est de la Russie, frontalière de la Lettonie au sud, de la Russie à l'est et de la Finlande au nord, elle s'ouvre à la mer Baltique à l'ouest qu'elle partage avec la Suède, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie, la Pologne, l'Allemagne, le Danemark et la Russie. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les deux pays ont été occupés par l'Union soviétique et intégrés), jusqu'à la chute de cette dernière en 1991. Le pays a rejoint l'Union Européenne en 2004, la zone euro en 1999 et l'espace Schengen en 2007. L'Estonie est une république parlementaire dirigée par sa première ministre Kaja Kallas, une pro européenne et membre du parti de la réforme d'Estonie (ER) de centre-droit. La Lettonie est également un pays d'Europe du Nord qui se trouve aussi à l'ouest de la Russie, elle voisine la Biélorussie au sud-est, la Lituanie au sud, l'Estonie au nord et s'ouvre à la mer baltique à l'ouest. Le pays a rejoint l'Union Européenne en 2004, l'espace Schengen en 2007 et la zone euro en 2014. La Lettonie est une république parlementaire dirigée par son premier ministre Arturs Krišjānis Kariņš, membre du parti libéral-conservateur Unité « Vienotība », à la tête d'une coalition de cinq partis. Les deux pays sont traditionnellement regroupés dans un ensemble géopolitique appelé les pays baltes

Les médias jouent un rôle très important dans la protection des droits de l'homme. Ils révèlent des violations des droits de l'homme et permettent à différentes voix de se faire entendre dans le discours public. C'est à juste titre que les médias sont appelés le quatrième pouvoir, car ils sont un complément essentiel aux pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Notre pays est gouverné par le parti de la réforme de l'Estonie, parti dans lequel la liberté des individus est primordiale. Nous insistons donc actuellement que la liberté globale est prioritaire (droits de l'homme, liberté de la presse...).

Cependant l'Estonie et la Lettonie sont deux pays liés historiquement à l'URSS, régime totalitaire. En Union soviétique, les médias étaient un outil essentiel pour la propagande, utilisé pour atteindre les objectifs du régime. L'État bénéficiait d'un monopole virtuel sur l'information, et pouvait sans problème créer et diffuser des images offrant une vision déformée de la réalité ; la liberté d'expression était inexistante, et les actualités soumises à une censure stricte. Hantés par leur passé communiste et inquiets quant au lancement de réformes démocratiques, l'Estonie et Lettonie ont rapidement opéré un transfert des structures médiatiques, qui sont passées des mains du pouvoir aux mains d'entités individuelles et privées. Par ailleurs, l'Estonie et Lettonie ont une tout les deux une population russophones considérables, un autre héritage de leur passé soviétique) : 26,9 % pour la population lettone, 25,6 % en Estonie. De ce fait, le marché des médias en Lettonie et en Estonie est divisé entre les médias Lettoniens / Estoniens et les médias russes. Cela peut engendrer quelques problèmes et nécessite donc l'intervention de l'Etat. Par exemple, nous savons actuellement que la Russie veut envahir notre peuple " frère " qui est l'Ukraine, et la position de l'Estonie ainsi que celle de Lettonie a était très claire, nous sommes contre cet envahissement et invitons également les citoyens volontaires à aller combattre la Russie. Nous évoquons ce conflit car il s'avère que certains médias russes dans nos pays penchaient du côté russe au vis -à- vis de leur position et le gouvernement a donc été obligé d'intervenir. Nous rappelons que les attaques contre la liberté de la presse sont aussi des attaques contre les droits de la personne.

L'Estonie et la Lettonie sont clairement pour l'indépendance des médias et la liberté des presses, laissant les médias dénoncer tous types d'actes, comportements ou autres visant les droits de l'homme et des citoyens. Nous insistons sur le fait que la liberté de la presse est essentielle à la protection des droits de la personne, parce qu'elle rend publics les faits relatifs aux violations et aux abus des droits.

En Estonie, la presse n'est réglementée par aucune loi spécifique sur les médias. Les entreprises médiatiques n'ont pas de statut particulier, et sont réglementées de la même manière que n'importe quelle autre entreprise ; aucun permis, aucune autorisation ou condition ne sont exigés pour créer un journal ou une maison d'édition. La loi sur la radiodiffusion de 1994 (amendée en 2007) réglemente la radiodiffusion dans le respect de la directive européenne « Télévision sans frontières » , et permet à l'État de refuser une autorisation de radiodiffusion s'il perçoit un danger d'exercice de monopole, ou dans le cas où un seul et même individu possède à la fois un journal et une chaîne de télévision. En Lettonie, les médias sont réglementés par la Loi sur la presse et les autres médias de 1990, similaire, dans son esprit et son contenu, à la loi lituanienne, et par la Loi de 1995 sur la télévision et la radio, qui intègre des principes européens. La loi Lettonienne sur la liberté de l'information datant de 1998, dispose que toute personne est en mesure d'exiger l'accès à tout type d'information auprès d'institutions gouvernementales, à l'échelle locale ou nationale, sans justifier la fin d'utilisation des informations en question. cependant les médias ne garantissent pas totalement les droits de l'homme, les états en soit ne le respectent pas intégralement par exemple; ils représentent les pays où l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est le plus élevé en Europe, entre autres les droits de migrant ne sont également pas très respectés; comme par exemple en Lettonie ou(, les gardes-frontières lettons ont fait usage de la force pour renvoyer sommairement des personnes qui arrivaient à la frontière avec le Bélarus en quête d'asile en Lettonie). Pour arranger cela, L'estonie et la Lettonie doivent intervenir avec l'Etat afin de trouver des solutions, punir par la loi la discrimination fondée sur la religion, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre...

Finalement, L'Estonie et la Lettonie garantissent déjà l'indépendance de la presse, mais nos médias assurent pas complètement les droits de l'homme, nos pays veulent arranger ces obstacles afin d'avoir une liberté de presse irréprochable.